

Bulletin Municipal

Commune de CARDESSE

Décembre 2007

Le mot de Madame le Maire,

Nous voici à la fin de l'année, à quelques mois des élections municipales et donc à la fin de mon mandat et de celui de mon équipe.

A l'heure du bilan, nous avons en 2001 continué les travaux programmés par l'équipe précédente à savoir l'installation des sanitaires et la pose du carrelage de la salle communale ainsi que la mise en conformité de la cantine.

Puis nous avons poursuivi par :

- *la réfection partielle d'un logement communal,*
- *- l'élaboration de la carte communale et le schéma directeur d'assainissement (3 ans),*
- *- la voirie communale (sans aucun emprunt),*
- *- les différents travaux de busage ou curage de fossés et autres travaux d'entretien,*
- *- la signalétique - plan local de randonnées*
- *- l'installation de la mini-déchetterie avec la participation de la Communauté des Communes de Monein*
- *- le suivi du projet de la déviation (2 enquêtes publiques effectuées)*
- *- et enfin, de nombreuses réunions de travail au sein de la Communauté des Communes de Monein et du Syndicat Mixte du Pays de Lacq.*

Mais il reste encore beaucoup de travail à faire, notamment le projet Ecole-Mairie-logements qui représente un investissement conséquent et qui, je l'espère, sera mené jusqu'à son issue finale par la prochaine équipe municipale.

Nous aurons le temps, en ce début d'année, de réfléchir sur le devenir de la commune et de permettre à certaines personnes de s'impliquer dans la vie communale. Mais pour le moment, je vous souhaite à toutes et à tous de passer d'agréables et heureuses fêtes de fin d'année.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous adresser tous nos meilleurs vœux.



Quelques nouvelles

DÉVIATION

L'enquête publique sur la future déviation de Cardesse dont le Conseil Général est le maître d'ouvrage a eu lieu du 1er octobre au 2 novembre 2007. Le Commissaire enquêteur doit maintenant remettre son rapport au Préfet.

RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE, DE L'ÉCOLE ET DU LOGEMENT

Le projet de restructuration de la mairie, de l'école et du logement pour lequel le Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale a établi le dossier de demande de subvention, s'est vu attribuer une subvention de l'Etat et du Département. La commune propose de passer à la réalisation de ce projet et a confié le soin au Service Technique Intercommunal de poursuivre sa mission d'assistance technique et administrative pour les études de projets, l'établissement du dossier de consultation, la passation de marchés, le contrôle des travaux, le suivi de la facturation, la réception des travaux etc... Il faut savoir que les importants travaux du bâtiment mairie/école/logement nécessitent des missions de contrôle technique, de coordination Santé Prévention Sécurité (S.P.S), de recherche de matériaux contenant de l'amiante, d'études béton et électricité, chauffage et ventilation. Pour cela, une consultation a été lancée auprès de bureaux d'études remplissant chacun les conditions correspondantes. Les offres, parvenues en mairie, ont été transmises à l'architecte afin qu'il procède à une vérification et une analyse de ces propositions.

ÉCOLE

Cette année, nos petits écoliers travaillent sur un projet intitulé « Comment vivait-on autrefois ? ». L'élaboration et l'envoi d'un petit questionnaire, adressé à tous les habitants du village, devraient leur permettre de répondre à toutes leurs interrogations et de connaître un peu mieux l'histoire de leur école. Ce petit exercice devrait permettre à un certain nombre d'entre nous de se replonger dans ses souvenirs et de ressortir d'anciennes photos. Merci de leur accorder un peu de votre temps. La fête de l'école se déroulera le Vendredi 21 décembre à 17 heures. Après le petit spectacle offert par les enfants, vous pourrez admirer une exposition d'objets anciens.

Le Conseil Municipal remercie également la maîtresse ainsi que tous les enfants pour leur participation à la cérémonie du 11 Novembre.



RAPPEL

Les inscriptions sur les listes électorales seront closes le lundi 31 Décembre 2007. Le secrétariat étant fermé pour congés annuels, veuillez vous adresser à Mme Le Maire ou à ses adjoints.

DROITS ET DÉMARCHES

L'objectif de la réforme qui est entrée en vigueur au 1er octobre 2007 a été de clarifier le code de l'urbanisme pour mieux définir les champs d'application en regroupant les autorisations d'urbanisme et les procédures (3 permis remplacent 11 régimes d'autorisation et 1 régime déclaratif remplace 5 régimes de déclaration), pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers et aux élus en définissant de façon précise le contenu du dossier, en garantissant les délais et enfin en précisant les

responsabilités respectives de l'autorité qui délivre le permis des autres acteurs (constructeurs, architectes) de façon à limiter l'insécurité juridique.

Quelques exemples parmi les plus courants :

- Je construis une maison de 100 m² : permis de construire - délai de base : 2 mois
- J'agrandis ma maison:
 - plus de 20 m² : permis de construire
 - de 2 m² à 20 m² : déclaration préalable
 - moins de 2 m² : pas de formalité
- Je construis un garage de 11 m² avec un toit normal: déclaration préalable - délai de base : 1 mois.
- Je construis une piscine de plus de 10 m² et de moins de 100 m² : déclaration préalable.
- Je refais le toit de ma maison, je repeins les façades : déclaration préalable.

Renseignez-vous auprès de la mairie qui vous délivrera le formulaire approprié à votre cas et vous indiquera les pièces à joindre à votre dossier.

LES EAUX NATURELLES

Il faut distinguer le problème de l'écoulement naturel des eaux de celui des eaux pluviales tombant sur les toits...

L'ÉCOULEMENT NATUREL DES EAUX

Chacun est tenu de recevoir sur son fonds (son terrain) les eaux qui proviennent des fonds supérieurs par écoulement naturel (art. 640 du Code Civil). Cette règle est valable pour toutes les eaux naturelles, qu'elles proviennent d'une source, de la pluie ou de la fonte des neiges. Il s'agit là d'une servitude privée qui est établie par la loi, sans qu'il soit nécessaire que des accords interviennent entre propriétaires des fonds supérieurs et inférieurs. Cette contrainte doit donc être supportée par tous les propriétaires de fonds inférieurs sans qu'une indemnité puisse être réclamée par eux aux propriétaires des fonds supérieurs.

LES EAUX PLUVIALES TOMBANT DES TOITS

Tout propriétaire d'une construction doit faire en sorte que les eaux de pluie qui ruissellent sur le toit de sa construction soient évacuées sur son propre terrain et non directement sur la propriété voisine (art. 681 du Code Civil).

INTERCOMMUNALITÉ

- La Communauté de Communes de Monein alloue des subventions. Il en est ainsi à l'association OZIA où une participation financière de 1000 € a été votée pour l'envoi d'un container qui acheminera des livres collectés par les élèves des écoles de Cardesse et de Monein vers le Togo pour y constituer des bibliothèques.
- La collecte du papier et du verre doit être mise en place à compter du 1er décembre. Une campagne de communication ciblée sur les écoles, les mairies et les commerces doit être effectuée. La société PLASTIC OMNIUM fournira 14 colonnes à papier et 5 colonnes à verre insonorisées pour un coût global de 18 730 € H.T. Au vu des subventions allouées par le Conseil Général et Eco-Emballage pour ce type d'acquisitions, le coût résiduel à la charge de la Communauté de Communes devrait être ramené aux environs de 10 000 €.
- Le village médical se met en place: un local sera affecté au service de soins infirmiers à domicile, un autre est destiné à recevoir des permanences hebdomadaires d'une demi-journée de spécialistes (cardiologue, sage-femme, chirurgien viscéral, ORL, endocrinologue).
- La pépinière d'entreprise doit être installée sur les anciens terrains Guilhamelou (derrière Intermarché).

DIVERS

- L'Association de Soutien et d'Assistance à Domicile (ASAD) propose un service d'accompagnement pour aider les personnes bénéficiaires souhaitant être accompagnées et aidées pour se déplacer afin de se rendre chez le dentiste, le coiffeur, en visite des proches, faire des courses, se rendre à une consultation, ...

Le prix demandé sera fonction du temps nécessité par l'accompagnement, compris entre l'heure de prise en charge (arrivée au domicile) et l'heure de retour au domicile et du déplacement effectué (nombre de kilomètres). Ce tarif augmentera de 1 € de l'heure pour chaque tranche d'éloignement de 5 km, comme indiqué dans le tableau suivant (concerne une destination sur Oloron ou sa banlieue proche)

- :Zone 1: de 0 à 5 km -> 13 €/heure
- Zone 2: de 5 à 10 km -> 14 €/heure
- Zone 3: de 10 à 15 km -> 15 €/heure
- Zone 4: de 15 à 20 km -> 16 €/heure

Pour tout renseignement, veuillez téléphoner au service accueil de l'ASAD au 05.59.39.91.09

- Le repas offert par la commune aux personnes de plus de 65 ans aura lieu le 12 janvier 2007 dans la salle communale.
- Fêtes communales du 15 août: Cette année encore, les fêtes de Cardesse ont remporté un vif succès. Comme vous le savez, ces festivités étaient placées sous le signe de la solidarité et grâce à votre présence et à vos dons, l'Association des Malades du Syndrome Néphrotique (AMSN) a récolté une somme conséquente qui sera entièrement consacrée à la recherche et au traitement de cette maladie.

Voici un bref récapitulatif:

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Organisation	9 422.30 €	12 018.93 €	2 596.37 €
Dons versés à AMSN			8 394.37 €

Les dons versés à l'Association s'élèvent donc à environ 10 000.00 €.

Madame le Maire et le Conseil Municipal souhaitent vivement remercier tous les organisateurs des fêtes et particulièrement l'Association AMSN qui, avec la collaboration de Tendance Sud, nous a offert trois années consécutives de festivités. Mais tout a une fin et les prochaines fêtes seront désormais organisées par le Comité d'Animation de Cardesse.



Vin d'honneur offert lors de la journée du 15 août



Soirée dansante animée par le Groupe Izar-adatz



Spectacle de country